



# PROCÈS-VERBAL N°2

## COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : mardi 07 octobre 2025

**Présent(s) :** VISIO VIA TEAMS : MM. Philippe BARRIERE (Président) – François DUPUY – Vincent GUICHARD – Philippe LACOMBE – Nicolas JASKOT (33- Absent non excusé) . Et Mmes Mathilde DELANNES – Sandra ROBERT

**Excusé(s) :** MM. Max ROULON – Henri CLAVIERE – Thierry ECOBICHON – Jacques DUMAS – Jean-Claude BASIRICO – Jean-Jacques PETIT – Patrice HERAULT – Jacky DESAINTJEAN – Philippe VERGNAUD – Mickaël AUGUSTIN (64- Absent non excusé).

**Assistent :** Mme Anne-Laure CHAPELLE (Référénte CRTIS).

**INFO :** Les présents « classements » proposés par la CRTIS ce jour deviendront effectifs qu'au retour de la CFTIS après vérification et confirmation de leur part.

La CRTIS rappelle que pour tous les niveaux de classement, une zone appelée **“zone de sécurité” d'une largeur de 2,50 m en périphérie de tout l'aire de jeu est obligatoire (article 3.3 du RTIS)**. La zone de sécurité est libre de tout obstacle, hormis les buts et poteaux de corner.

**RAPPEL IMPORTANT :** La distance ligne de touche / main courante ou pied de but mobile pour foot A8 et Foot A11 est impérativement de 2m50 sans équipement divers. En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition :

**Référent Terrain Synthétique & Eclairage :** Vincent GUICHARD (33) @ : [vincent.guichard33@free.fr](mailto:vincent.guichard33@free.fr) – 📞 : 06 13 70 69 16

**Référent Eclairage :** Jean-Jacques PETIT (79) @ : [jj.petit@orange.fr](mailto:jj.petit@orange.fr) – 📞 : 06 08 80 72 31

*Considérant que l'article 2.3 du Règlement des Terrains et Installations indique que la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer ou valider le classement des installations sportives tous niveaux confondus ». La C.F.T.I.S. confirme les propositions de classement transmises par la C.R.T.I.S de la Ligue au procès-verbal n°01 du 02 septembre 2025.*

Pour Rappel la prochaine CRTIS aura lieu le 04 novembre 2025 - **Date limite envoi dossiers : 28/10/2025**

La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### ROYAN - SALLE LANDRY - NNI 173069902

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 3 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 18/09/2025
- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Rapport de Visite du 18/09/2025 effectué par M. François DUPUY, membre CRTIS
- AAC du 11/12/2009 (511 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 07/10/2035.**

#### 1.2 Confirmation de classement

##### LA ROCHELLE - STADE VÉLODROME MAURICE DELAUNAY - NNI 173000801

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 12/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/09/2025.
- **Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

##### LA ROCHELLE - STADE DU LAC - NNI 173000501

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 12/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/09/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **ST THOMAS DE CONAC - STADE MUNICIPAL - NNI 174100101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 07/02/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 07/02/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **PONT L ABBE D ARNOULT - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 172840201**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/08/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **TAUGON - STADE MUNICIPAL - NNI 174390101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 09/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/09/2025.

- AAC du 12/09/2025 (400 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **PERIGNY - STADE MUNICIPAL 2 (ANNEXE1) - NNI 172740102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 16/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :**

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

## **PERIGNY - STADE MUNICIPAL 3 (ANNEXE 2) - NNI 172740103**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :

- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'à la levée des non-conformités.

Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **LA ROCHELLE - STADE DU PAS DES LAQUAIS 2 - NNI 173001202**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

## **LA ROCHELLE - STADE DU PETIT MARSEILLE 2 - NNI 173001302**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

## **PONT L ABBE D ARNOULT - STADE DE L'ARNOULT 2 - NNI 172840102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 10/12/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 14/08/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.

## **BRIZAMBOURG - STADE MUNICIPAL - NNI 170700102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 09/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **LONGEVES - STADE MUNICIPAL - NNI 172080101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/07/2021.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/09/2025.

- AOP du 15/09/2025 (250 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

## **ROYAN - SALLE LANDRY - NNI 173069902**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 18/09/2025 pour un classement en niveau EFutsal3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 5,60m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 340 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.59

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal3 jusqu'au 07/10/2029.**

## **FONTCOUVERTE - STADE MUNICIPAL 2 - NNI 171640102**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/02/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 182 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## FONTCOUVERTE - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 171640103

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 11/09/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/02/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 102 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.58

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

### ROYAN - STADE D' AQUITAINE 1 - NNI 173060201

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 01/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **24 Lux (75 Lux minimum pour un niveau E7)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.18
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.37 (≥ 0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est conforme pas au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.**

**De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.**

### ROYAN - STADE MUNICIPAL - NNI 173060101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 01/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 558 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/10/2027.**

## **FONTCOUVERTE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 171640101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 11/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 05/05/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 07/02/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 251 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/10/2029.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

##### CHATEAUBERNARD - STADE CLAUDE BOUÉ 3 - NNI 160890103

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 27/09/2025.

**Date de mise en service : 27/09/2015**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 29/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2025.
- Rapport de Visite du 29/09/2025 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS/CRTIS
- AOP du 09/08/2016 (500 personnes en pourtour)

**- Tests In-Situ périodiques (à fournir avant le 27/03/2026 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 27/03/2026 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

#### 1.3 Changement de niveau de classement

##### GUIMPS - STADE MUNICIPAL - NNI 161600101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 21/02/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 21/02/2025.
- AAC du 15/09/2025 (250 personnes en pourtour et 10 personnes en tribune).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

##### AIGRE – GYMNASSE COMPLEXE PAYS D'AIGRE – NNI 160059901

Cette installation était retirée de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau Futsal 2 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date du 21/08/2025
- Plan de l'Aire de Jeu
- Plan des Vestiaires
- Plan des tribunes
- Rapport de Visite du 21/08/2025 effectué par M. Max ROULON, membre CRTIS
- AAC du 25/08/2025 (295 personnes en pourtour)

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## **PUYMOYEN – STADE D'HEURTEBIZE 1 – NNI 162710101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des documents transmis :

- Rapport de Visite de conformité des travaux pour le mis en place d'une main courante, effectué le 29/09/2025 par M. Max ROULON, membre CRTIS (travaux conformes).

La Commission prend note.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 15/11/2032.**

## **CHATEAUBERNARD – STADE CLAUDE BOUE 2 – NNI 160890102**

Cette installation était classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 27/09/2025.

Date de mise en service : 27/09/2015

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T3 SYN en date du 29/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 29/09/2025.
- Rapport de Visite du 29/09/2025 effectué par M. Philippe BARRIERE, membre CFTIS/CRTIS
- AOP du 09/08/2016 (1500 personnes en pourtour)

**- Tests In-Situ périodiques (à fournir)**

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## **2. Classement des éclairages**

## 2.1 Classement initial

### AIGRE - GYMNASSE COMPLEXE PAYS D' AIGRE - NNI 160059901

Cette installation était retirée de classement.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 26/08/2025 pour un classement en niveau EFutsal3, et du document transmis :

- Hauteur de feu : 10,00m
- Type de sources : TUBES FLUORESCENTS
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 361 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.46
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.65

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal3.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal3 jusqu'au 07/10/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

### ANGOULEME - STADE LEBON 1 - NNI 160150101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 28/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 1031 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.69
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.81
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/10/2027.**

### ANGOULEME - Plaine De Jeux Des 3 Chênes - A - NNI 160150401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CCE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 262 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## CHAZELLES - STADE LES RADOURS 1 - NNI 160930101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/01/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 06/06/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **242 Lux (minimum 250 Lux mise en service pour un niveau E5)**
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.55
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.75

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

### 2.3 Changement de niveau de classement

## VERDILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 163970101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 04/06/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 155 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.58
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

### 2.4 Avis préalable

### 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

##### VARETZ - STADE DES ÉCOLES - NNI 192780201

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 27/02/2025 pour un retrait de classement.

La C.R.T.I.S. prend note du **RETRAIT** des Installations.

#### 1.2 Confirmation de classement

##### VIGEOIS - STADE DE LASCHAMPS - NNI 192850101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/07/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 11/03/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/03/2025.
- AAC du 03/07/2025 (300 personnes en pourtour).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 06/05/2035.

##### VARETZ - STADE CENTRE ACCUEIL & LOISIRS 2 - NNI 192780102

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 25/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/06/2025.
- Rapport de Visite du 25/09/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS
- AOP du 04/03/2024 (300 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.

##### SADROC - STADE DE L'ÉTANG - NNI 191780101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 18/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Elle constate la non-conformité majeure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :

**- Zone de sécurité non conforme (2,50m art. 3.3 \*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'à la levée des non-conformités et réception d'un AOP ou une AAC.**

**Une contre-visite sera effectuée par la CRTIS pour pouvoir à nouveau classer cette installation.**

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### ST MEXANT - STADE MUNICIPAL - NNI 192270101

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 30/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire du 30/08/2025

- Plan des vestiaires

- rapport de visite du 30/08/2025 effectué par M. Henri CLAVIERE, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### 1.4 Avis préalable

### 1.5 Affaires diverses

#### BRIVE LA GAILLARDE – FOOT5 PALISSADES LE COMPLEXE 1 – NNI 190315501

Cette installation n'était pas classée.

**Date de mise en service : 19/09/2025.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES

SYN en date du 19/09/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 24/02/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 19/09/2035 (date de mise en service).**

## BRIVE LA GAILLARDE – FOOT5 PALISSADES LE COMPLEXE 2 – NNI 190315502

Cette installation n'était pas classée.

**Date de mise en service :** 19/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau FOOT5 PALISSADES

SYN en date du 19/09/2025 ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement en date du 24/02/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau FOOT5 PALISSADES SYN jusqu'au 19/09/2035 (date de mise en service).**

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

#### COSNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 190630101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 05/09/2025 pour un classement en niveau E7 LED, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = **64 Lux (75 Lux minimum pour un niveau E7)**
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.04
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = **0.06 (≥0.40 minimum pour un niveau E7)**

Elle constate que l'installation n'est conforme pas au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. suspend le classement de cette installation.**

**De ce fait, la CRTIS rappelle qu'aucune compétition ne peut être jouée en Nocturne.**

### 2.2 Confirmation de classement

### 2.3 Changement de niveau de classement

#### ALLASSAC - STADE LE COLOMBIER - NNI 190050101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 28/08/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

Type de sources : IM

- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 185 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## 2.4 Avis préalable

### **DONZENAC - Parc Des Sports Jean Burin 2 - M. PignoL - NNI 190720102**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 06/06/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 06/06/2025.

– Etude d'éclairage en date du 08/09/2025 :

- o Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 64 m
- o Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- o Implantation symétrique : 5,00m Ligne de Touche ; 20,00m Ligne de But
- o Hauteur minimum de feu : 18,00 m
- o Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (AAA-LUX WS220P et AA-LUX WS230P (1625W))
- o Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- o Facteur de maintenance : 1
- o Glare Rating : 38,6
- o Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 165 LUX
- o U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,71
- o U2h (EhMini/EhMoy) : 0,85

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

### **BRIVE LA GAILLARDE – FOOT5 PALISSADES LE COMPLEXE 1 – NNI 190315501**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 232 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

**La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.**

### **BRIVE LA GAILLARDE – FOOT5 PALISSADES LE COMPLEXE 2 – NNI 190315502**

L'éclairage de cette installation n'était pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau Foot5 Palissades et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 232 Lux
- o U2h (EhMin/EhMoy) : 0.80

**La CRTIS constate que l'éclairage de cette installation respecte le cahier des charges du Foot 5 Palissades.**

## **1. Classement des installations**

### **1.1 Classement initial**

### **1.2 Confirmation de classement**

#### **CAUDROT - STADE DE LA LAGOTTE - NNI 331110101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025
- Rapport de visite du 15/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 01/07/2010 (500 personnes en pourtour)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

#### **BERSON - STADE MUNICIPAL - NNI 330470101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 12/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/09/2025
- Rapports de visite du 12/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 27/10/1999 (299 personnes en pourtour et 100 personnes en tribunes)

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

#### **ESPIET - STADE MUNICIPAL - NNI 331570101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 04/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 04/09/2025
- Rapports de visite du 19/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 15/03/1999 (200 personnes en pourtour)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.

## **MERIGNAC - STADE JOSEPH ANTOINE CRUCHON N°4 - NNI 332810204**

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 19/09/2025.

**Mise en service** : 19/09/2015

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 22/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/09/2025
- Rapports de visite du 23/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 14/06/1999 (253 personnes en pourtour)

**- Tests In-Situ périodiques (à fournir avant le 19/03/2026 date limite)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 19/03/2026 (Date de la mise en service).

Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).

## **HOURTIN - STADE JEAN MEIGNIE - NNI 332030101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 14/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 26/05/2025, ainsi que des **documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 26/05/2025.
- Rapport de Visite du 19/05/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AAC du 29/08/2025 (299 personnes en pourtour)

**Attention absence de vestiaire arbitre pour un Niveau T6 (art. 4.7.2\*).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.

## **LEGE CAP FERRET - STADE LOUIS GOUBET 2 - NNI 332360102**

Cette installation était classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/09/2025.

**Mise en service** : 19/09/2015

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 27/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/08/2025.
- Rapport de visite du 28/08/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AOP du 16/07/2016 (150 personnes en pourtour)
- Tests In-Situ du 04/09/2025 (LABOSPORT) : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 19/09/2035 (Date de la mise en service).**

## **GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 1 - NNI 331990101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 23/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/07/2025
- Rapport de visite du 28/08/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **MERIGNAC - STADE DU JARD N°6 - NNI 332810406**

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/07/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **MERIGNAC - STADE DU JARD N°5 - NNI 332810405**

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/07/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **MERIGNAC - STADE DU JARD N°7 - NNI 332810407**

Cette installation est classée A8 PN jusqu'au 18/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau A8 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 22/07/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **CARBON BLANC - PARC DES SPORTS DU FAISAN 1 - NNI 330960201**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/11/2019.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 19/08/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/08/2025.

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

**Attention absence de main courante côté vestiaires pour un Niveau T6 (art. 6.6\*).**

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **MERIGNAC - STADE NOËL BERTHET - NNI 332810901**

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T7 PN en date du 03/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/09/2025

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **GUITRES - STADE LES GUEYTINES 1 - NNI 331980101**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 22/07/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 27/07/2025

- Rapport de visite du 09/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 30/08/1999 (140 personnes en pourtour et 60 personnes en tribune).

Elle constate la non-conformité mineure suivante (à lever avant le 31/12/2025) :

**- Protection des bancs de touche inexistante (art. 6.6.1 \*)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la levée de non-conformité avant le 31/12/2025.**

## **LA BREDE - STADE ANDRÉ MABILLE 2 - NNI 332130102**

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 PN en date du 03/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 03/09/2025

- AOP du 04/12/1997 (1500 personnes en pourtour et 450 personnes en tribune).

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **CERONS - STADE GEORGES TACHON 1 - NNI 331200101**

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 13/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 PN en date du 11/09/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 09/04/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 11/09/2025

- Rapport de visite du 10/09/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 14/05/1998 (2000 personnes en pourtour et 93 personnes en tribune)

- Plan des nouveaux vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **ST JEAN D ILLAC - PARC DES SPORTS ANDRÉ MALEYRAN 2 - NNI 334220202**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 12/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 12/09/2025.

- Rapport du 28/08/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS

- AOP du 02/12/2003 (300 personnes en pourtour).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.

### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **AMBARES ET LAGRAVE - COMPLEXE SPORTIF LACHAZE 3 - NNI 330030203**

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### **AMBARES ET LAGRAVE - COMPLEXE SPORTIF LACHAZE T4 - NNI 330030204**

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 06/01/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### **ARTIGUES PRES BORDEAUX - STADE DU MIRAIL 2 - NNI 330130102**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 17/02/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### **BEGLES - STADE LE DORAT - NNI 330390301**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 27/08/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### **BRUGES - STADE ALBERT GALINIER 3 - NNI 330750103**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

#### **BRUGES - STADE ALBERT GALINIER 4 - NNI 330750104**

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **BRUGES - STADE ALBERT GALINIER 5 - NNI 330750105**

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **BRUGES - STADE ALBERT GALINIER 6 - NNI 330750106**

Cette installation est classée au Niveau A8 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **CARBON BLANC - STADE GASTON LACOSTE - NNI 330960101**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 24/09/2028.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **CENON - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 331190101**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 01/09/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **LEGE CAP FERRET - STADE FRÉDÉRIC SESOSTRIS - NNI 332360201**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 03/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **LEGE CAP FERRET - STADE DES DUNES - NNI 332360301**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **LORMONT - STADE RENÉ SAYO 1 - NNI 332490301**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 14/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **LORMONT - STADE RENÉ SAYO 2 - NNI 332490302**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 14/05/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE CAP DE BOS ANDRÉ NÈGRE - NNI 333180701**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE DES PRÉS DE TOCTOUCAU - NNI 333180401**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE FORMANOIR 1 - NNI 333180601**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE FORMANOIR 2 - NNI 333180602**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE HAUT LÉVÊQUE 1 - NNI 333180501**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 17/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **PESSAC - STADE HAUT LÉVÊQUE 2 - NNI 333180502**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 30/06/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **SADIRAC - PARC DES SPORTS 1 - NNI 333630101**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 25/02/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **SALAUNES - STADE MUNICIPAL - NNI 334940101**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **SOULAC SUR MER - STADE DE L' AMÉLIE - NNI 335140201**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 14/05/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **ST LEGER DE BALSON - STADE MUNICIPAL - NNI 334290101**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **TALENCE - STADE DU CREPS - NNI 335220401**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **VILLENAVE D ORNON - STADE A BARON - NNI 335500201**

Cette installation est classée au Niveau T5 PN jusqu'au 22/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **YVRAC - STADE MUNICIPAL 3 - NNI 335540103**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **BASSENS - STADE SERGE DUBERNARD - NNI 330320101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 28/08/2025, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/09/2024, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 28/08/2025.
- Rapport du 28/08/2025 effectué par M. Vincent GUICHARD, membre CRTIS
- AAC du 08/02/2011 (200 personnes en pourtour et 340 personnes en tribune).

**Attention pour un Niveau T4, les vestiaires arbitres doivent être de 8m² minimum pour des installations déjà existantes (art. 4.6.2\*).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **BLAYE - STADE BERNARD DELORS 1 - NNI 330580101**

Cette installation est classée au Niveau T6 PN jusqu'au 19/06/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **MERIGNAC - STADE BELLEVUE - NNI 332810801**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du Rapport de visite du 25/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **1.4 Avis préalable**

## **LESPARRE MEDOC - Parc des Sports 4 - NNI 332400104**

Cette installation n'est pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T4 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 18/07/2025
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 18/07/2025
- Plan de masse
- Plan de l'Aire de jeu
- Fiche synthétique (Eurofield VERTEX QUATTRO42 fibres mixtes de 42mm avec sous-couche SHOCKBASE20 de 20mm et remplissage liège)
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 21m<sup>2</sup> et 1 vestiaires arbitres de 6,50m<sup>2</sup>)

**Il faut des vestiaires de de 8m<sup>2</sup> minimum pour un Niveau T4 (art. 4.7.2)**

**La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T5 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.**

## **SALLES - STADE JEAN-PIERRE RODRIGUEZ N°2 - NNI 334980102**

Cette installation est classée au Niveau T7 PN jusqu'au 28/12/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement en vue de la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T6 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/08/2025
- Lettre d'intention de travaux de la Mairie du 13/08/2025
- Plan de situation
- Plan de masse

- Plan de l'Aire de jeu (90m X 55m)
- Fiche synthétique (FIELDTURF VERTEX QUATTRO 42-13 de 42mm, sous-couche SHOCKBASE 20mm et remplissage liège)
- Plan des vestiaires (2 vestiaires joueurs de 25m<sup>2</sup> et 1 vestiaires arbitres de 8m<sup>2</sup>)

La C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour la création d'un terrain synthétique pour un Niveau T6 SYN, sous réserve qu'à l'issue de la conformité des travaux aux prescriptions d'un Niveau T6 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

## 1.5 Affaires diverses

### BORDEAUX – GYMNASSE THIERS – NNI 330639906

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 03/09/2034.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des caractéristiques de la salle en vue d'un classement en Niveau Futsal 3 :

**Elle constate que le surface de l'Aire de jeu insuffisante 34x18m au lieu de 38x18m pour un Niveau Futsal 3.**

La C.R.T.I.S. informe que cette installation ne peut être classée en Niveau Futsal 3.

## 2. Classement des éclairages

### 2.1 Classement initial

### 2.2 Confirmation de classement

### ST MEDARD DE GUIZIERES - STADE ANDRÉ VACHER - NNI 334470101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 23/08/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 28/07/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 176 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.67

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

### PESSAC - STADE SYNTHETIQUE DE SAIGE - NNI 333180901

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 19/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/08/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 164 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## **PODENSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 333270101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 02/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 192 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.49
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## **ST EMILION - STADE RAYMOND JUNET - NNI 333940101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 02/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 178 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## **GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 1 - NNI 331990101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 238 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.47
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## CAUDROT - STADE DE LA LAGOTTE - NNI 331110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 13/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 16/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 131 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.45
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.62

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## GUJAN MESTRAS - STADE CHANTE CIGALE 3 - NNI 331990103

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 23/07/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.51

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

## BORDEAUX - STADE GALIN - NNI 330630401

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 04/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 15/09/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 138 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.22
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

## 2.3 Changement de niveau de classement

### LE TAILLAN MEDOC - STADE LE PALIO 2 - NNI 335190102

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 28/01/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite d'un changement en LED, et du document transmis (2<sup>ème</sup> contrôle après réglages) :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 101 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.38
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64
- Points Bis : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2029.**

## **BIGANOS - STADE DE LA VERRERIE 2 - NNI 330510102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 16/05/2018.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 25/09/2025 pour un classement en niveau E7, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 108 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2029.**

## **BIGANOS - STADE DE LA VERRERIE 1 - NNI 330510101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/09/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 81 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.13
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.41

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2029.**

## **BERSON - STADE MUNICIPAL - NNI 330470101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 27/08/2025 pour un classement en niveau E7, et du document transmis :

- Type de sources : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 109 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.26
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.44

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

## **ST JULIEN BEYCHEVELLE - STADE HENRY MARTIN - NNI 334230101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E7 LED, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 94 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.24
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.45

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

## **2.4 Avis préalable**

### **SALLES - STADE JEAN-PIERRE RODRIGUEZ N°2 - NNI 334980102**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 14/08/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 14/08/2025.

– Nouvelle Etude d'éclairage en date du 18/07/2025 :

- Dimension de l'aire de jeu : 90 m x 55 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 4,00m Ligne de Touche ; 16,50m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs (BVP528 OUT T35 (1500W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 47.6
- Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,54
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,79

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

### PESSAC – SALLE BELLEGRAVE – NNI 333189904

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal 1 jusqu'au 31/03/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 13/01/2025 pour un classement en niveau EFutsal 1 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 9,00 m
- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 912 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.72
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.84

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal 1.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet à la C.F.T.I.S. pour décision.**

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement

#### CIVAUX - STADE MUNICIPAL - NNI 860770101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 01/06/2030.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 01/09/2025, à la suite de la reconstruction totale de l'installation, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 01/09/2025.
- Rapport de visite du 01/09/2025 effectué par M. Patrice HERAULT, membre CRTIS
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 07/10/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement

#### INGRANDES - Stade Municipal Thierry Sivault - NNI 861110101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 IM jusqu'au 03/12/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/06/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 03/06/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.48
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.68

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.

### 2.4 Avis préalable

## ITEUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 861130101

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 09/01/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/09/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2025.

– Nouvelle Etude d'éclairage en date du 30/08/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 8,50m Ligne de Touche ; 16,30m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 20,00 m
- Nombre total de projecteurs : 20 projecteurs (BRITELINE GEN2 648 (1300W))
- Température de couleur (kelvin) : 5700 K
- Facteur de maintenance : 1
- Glare Rating : 43
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 264 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,75
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,87
- Points bis : conformes

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

## **1. Classement des installations**

### **1.1 Classement initial**

#### **LOUZY - STADE MUNICIPAL DE L'ETOILE 2 - NNI 791570102**

Cette installation n'était pas classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 PN en date du 18/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 18/09/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.**

#### **MONCOUTANT - STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103**

Cette installation n'était pas classée

**Date de mise en service : 01/09/2025.**

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T4 SYN en date du 23/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 23/09/2025.

- Rapport de visite du 24/09/2025 effectué par M. Jean-Jacques PETIT, membre CRTIS

- AAC du 22/08/2025 (1000 personnes en pourtour).

**- Tests In-Situ initiaux (à fournir avant le 01/03/2026 date limite)**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN PROV jusqu'au 01/03/2026 (Date de la mise en service).**

**Elle rappelle l'obligation de la présentation de ces tests in-situ initiaux (art. 3.2.7.1. \*), passé ce délai, le classement sera suspendu et, en l'absence de classement aucune compétition ne peut y être programmée (Art. 2.2).**

### **1.2 Confirmation de classement**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

#### **MONCOUTANT - STADE JEAN LORIT 3 - NNI 791790103**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 23/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/07/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 173 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.73

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## **EXIREUIL - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 791140101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 04/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 02/07/2024, et du document transmis :

Type de sources : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 159 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.53
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## **2.2 Confirmation de classement**

### **AMAILLOUX - STADE MUNICIPAL - NNI 790080101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 26/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 11/09/2025 pour un classement en niveau E6 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 166 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.43
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **FRONTENAY ROHAN ROHAN - STADE MUNICIPAL - NNI 791300101**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'AVIS PREALABLE du 26/09/2025 pour un classement initial de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED et des documents transmis :

– La demande d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 26/09/2025.

– Nouvelle Etude d'éclairage en date du 30/08/2024 :

- Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 65 m
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts (symétrique)
- Implantation symétrique : 11,00m Ligne de Touche ; 18,00m Ligne de But
- Hauteur minimum de feu : 16,00 m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs (AAA-LUX WS290P (1800W))
- Température de couleur (kelvin) : 5000 K
- Facteur de maintenance : 1
- Éclairement moyen horizontal (EhMoy) : 80 LUX
- U1h (EhMini/EhMaxi) : 0,34
- U2h (EhMini/EhMoy) : 0,63

**La totalité des résultats photométriques calculés étant conformes, la CRTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.**

## 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

#### **NOTRE DAME DE SANILHAC - STADE LA PIERRE GRISE 2 - NNI 243120101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 11/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 22/09/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 120 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.23
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.43

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

#### **SANILHAC - PLATEAU FUTSAL LA PIERRE GRISE - NNI 243129901**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau EFutsal4 jusqu'au 20/10/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/09/2025 pour un classement en niveau EFutsal4 et du document transmis :

- Hauteur de feu : 10.00 m
- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 202 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.40
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.63

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau EFutsal4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau EFutsal4 jusqu'au 07/10/2029.**

## **BERGERAC - STADE DE CAMPRÉAL - NNI 240370101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E4 jusqu'au 05/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 12/09/2025 pour un classement en niveau E4 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 386 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.71
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E4.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E4 jusqu'au 07/10/2026.**

## **TRELISSAC - STADE FIRMIN DAUDOU 5 - NNI 245570105**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/10/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 18/09/2025 pour un classement en niveau E5 et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 215 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.56
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/10/2027.**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

## 1. Classement des installations

### 1.1 Classement initial

### 1.2 Confirmation de classement

#### MEUZAC - STADE PRÉ COUDERC - NNI 870950101

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 31/03/2025, ainsi que des documents complémentaires transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 31/03/2025.
- Rapport de visite de Levée de Non-Conformités du 10/09/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.

#### FEYTIAT - STADE PIERRE LACORE 1 - NNI 870650201

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 09/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/09/2025.
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.

#### FEYTIAT - STADE PIERRE LACORE 2 - NNI 870650202

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 09/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 09/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/09/2025.
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **FEYTIAT - STADE PIERRE LACORE 3 - NNI 870650203**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 09/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T5 PN en date du 09/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 09/09/2025.

**Attention présence de vestiaires obligatoire pour un Niveau T6, il constitue une nouvelle installation qui, sans vestiaires, ne peut être classée qu'en Niveau T7 (art. 4.4\*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035.

## **CHATEAU CHERVIX - STADE MUNICIPAL - NNI 870390101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 10/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 10/09/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Attention, les vestiaires arbitres existants doivent être de 4m² minimum pour un Niveau T6 (art. 4.7.2\*).**

**Attention à la hauteur des buts à mettre en conformité (2.44m art. 3.9.1\*)**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T7 PN jusqu'au 07/10/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **AIXE SUR VIENNE - STADE JEAN JARRAUD 1 - NNI 870010101**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/03/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T4 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T4 PN jusqu'au 07/10/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

## **AIXE SUR VIENNE - STADE JEAN JARRAUD 3 - NNI 870010103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 30/12/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **BOSMIE L AIGUILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 870210101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 27/11/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

**- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).**

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

### **1.3 Changement de niveau de classement**

## **LA CHAPELLE MONTBRANDEIX - STADE MUNICIPAL - NNI 870370101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 18/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **CHAMPSAC - STADE RÉMY CHIROL - NNI 870360101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau A8 PN en date du 16/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 16/09/2025.

- Rapport de visite du 16/09/2025 effectué par M. Jacky DESAINTJEAN, membre CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau A8 PN jusqu'au 07/10/2035.**

## **LE CHATENET EN DOGNON - STADE MUNICIPAL - NNI 870420101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **ST VITTE SUR BRIANCE - STADE MUNICIPAL - NNI 871860101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 19/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **TERSANNES - STADE MUNICIPAL - NNI 871950101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 26/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

## **ST YRIEIX SOUS AIXE - STADE COMMUNAL - NNI 871880101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance du courrier de la Mairie du 15/09/2025 pour un retrait de classement.

**La C.R.T.I.S. prend note du RETRAIT des Installations.**

### **1.4 Avis préalable**

### **1.5 Affaires diverses**

## **2. Classement des éclairages**

### **2.1 Classement initial**

### **2.2 Confirmation de classement**

### **2.3 Changement de niveau de classement**

## **ST JUNIEN - STADE DU CHALET 1 - NNI 871540101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable du 07/11/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 324 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.51
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/10/2029.**

## **ST JUNIEN - STADE DU CHALET 2 - NNI 871540102**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 08/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 17/09/2025 pour un classement en niveau E5 LED, à la suite de l'Avis Préalable du 08/12/2023, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 292 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.50
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.70

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E5.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E5 jusqu'au 07/10/2029.**

### **2.4 Avis préalable**

### **2.5 Affaires diverses**

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### 1.3 Changement de niveau de classement

### HONTANX - STADE MUNICIPAL - NNI 401270101

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 08/08/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 08/08/2025.
- AOP du 16/09/2025 (200 personnes en pourtour et 50 personnes en tribune).

**Attention pour un Niveau T5, la Clôture de l'installation doit être complète (obligatoires pour un Niveau T5 (art. 6.3\*)).**

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

### ST GEOURS DE MAREMNE - COMPLEXE SPORTIF RENÉ LAPEYRE 1 - NNI 402610101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 28/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 08/04/2025, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) = 166 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.64

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.

### LENCOUACQ - STADE A. ERNOULT - NNI 401490101

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à de l'Avis Préalable Favorable du 03/12/2024, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 201 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.59
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.72

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## 2.2 Confirmation de classement

## 2.3 Changement de niveau de classement

### **MONT DE MARSAN - STADE JACQUES FOIX 1 - NNI 401920701**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 07/05/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 29/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/07/2025, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 142 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.54
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

### **SOUSTONS - STADE YVON LE BOUELLEC 1 - NNI 403100101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 06/05/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Changement de Classement Eclairage (CNCE) en date du 15/09/2025 pour un classement en niveau E6, à la suite des réglages pour récupérer le niveau E6, et du document transmis :

- Type de sources : IM
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 121 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.57
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.78

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2027.**

## 2.4 Avis préalable

## 2.5 Affaires diverses

### 1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

### 2. Classement des éclairages

#### 2.1 Classement initial

##### **AGEN - STADE CAMILLE BATMALE - NNI 470010501**

L'éclairage de cette installation n'est pas classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 19/09/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite de l'Avis Préalable Favorable du 10/10/2023, et du document transmis :

- o Type de sources : LED
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 212 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.44
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.61

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

#### 2.2 Confirmation de classement

##### **CAHUZAC - STADE MUNICIPAL - NNI 470440101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E7 jusqu'au 09/12/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Confirmation de Classement Eclairage (CCE) en date du 21/08/2025 pour un classement en niveau E7 et du document transmis :

- o Type de sources : IM
- o Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 85 Lux
- o U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.41
- o U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.66

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E7.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E7 jusqu'au 07/10/2027.**

#### 2.3 Changement de niveau de classement

##### **MONFLANQUIN - STADE MONDÉSIR 1 - NNI 471750101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 06/02/2026.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de Classement Initial Eclairage (CIE) en date du 20/08/2025 pour un classement en niveau E6 LED, à la suite d'un changement en LED sans Avis Préalable, et du document transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) = 190 Lux
- U1h rapport (EhMini/EhMaxi) = 0.52
- U2h uniformité (EhMini/EhMoy) = 0.74
- Points bis : conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF pour un classement en niveau E6.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en niveau E6 jusqu'au 07/10/2029.**

## **2.4 Avis préalable**

## **2.5 Affaires diverses**

## DISTRICT PYRENEES ATLANTIQUES

### 1. Classement des installations

#### 1.1 Classement initial

#### 1.2 Confirmation de classement

#### **BAIGTS DE BEARN - STADE MUNICIPAL - NNI 640870101**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T6 PN en date du 19/05/2025, ainsi que **des documents complémentaires transmis** :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 19/05/2025.
- AAC du 07/08/2025 (150 personnes en pourtour et 150 personnes en tribunes).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035.

#### 1.3 Changement de niveau de classement

#### **GAN - STADE DU MERCÉ N°2 - NNI 642300102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 21/04/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 PN en date du 15/09/2025, ainsi que des documents transmis :

- Demande de classement signée par le propriétaire en date 15/09/2025.
- Fournir une AOP (Autorisation d'Ouverture au Public) ou une AAC (Attestation Administrative de Capacité).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce un classement de cette installation en Niveau T6 PN jusqu'au 07/10/2035, **sous réserve de la réception d'une AOP ou AAC avant le 31/12/2025.**

#### 1.4 Avis préalable

#### 1.5 Affaires diverses

#### **ST JEAN DE LUZ – STADE DE KECHILLOA 1 – NNI 644830101**

Cette installation était classée en Niveau T3 PN jusqu'au 17/12/2029.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de revêtement pour une création d'un terrain synthétique pour un Niveau T3 SYN et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 15/08/2025
- Lettre de réalisation des travaux de la Mairie du 18/09/2025

- Plan de Masse
- Plan de l'aire de Jeu
- Plan de drainage
- Plan des vestiaires déjà existants
- Fiche technique du revêtement synthétique : Eurofield RF50 (fibres mixtes 50mm), Sous-couche STOBITAN EL25 (25mm) et remplissage liège.

**La C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. pour décision.**

## **BAYONNE – SALLE SAINT BERNARD – NNI 641029901**

Cette installation était classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 05/11/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des caractéristiques de la salle en vue d'un classement en Niveau Futsal 3 (nouvel imprimé du 03/10/2025 visite de la CDTIS 64) :

**La C.R.T.I.S. informe que cette installation sera classée en Niveau Futsal 3 pour la commission du 05/11/2025.**

## **2. Classement des éclairages**

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**
- 2.3 Changement de niveau de classement**
- 2.4 Avis préalable**
- 2.5 Affaires diverses**

